

Polychrome Polychrome Polychrome

Association Nationale des Professeurs d'Arts Plastiques

À l'attention de Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames, Messieurs les maires,

Le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C » doit permettre aux élèves de réaliser des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire, encadrées par des animateurs issus des clubs, des associations ou d'organismes culturels comme la DRAC. Il a été inscrit dans la circulaire du 4 mai et confirmé par le ministre de l'éducation nationale le 2 juin sur BFMTV.

Les professeur-e-s d'arts plastiques sont très inquiet-e-s et souhaitent vous alerter sur un dispositif qui pose beaucoup trop d'incertitudes.

Devant la volonté réaffirmée du ministre de l'éducation nationale d'étendre le dispositif 2S2C lors de son allocution le 28 mai : « Le programme 2S2C, Sport, Santé, Culture, Civisme, peut s'appliquer aux collégiens pour un accueil complémentaire et en continuité de la classe. », nous tenons à rappeler que les arts plastiques, comme l'EPS et l'éducation musicale, au même titre que les lettres ou les mathématiques, sont des enseignements obligatoires dispensés au sein des établissements scolaires par des professeur-e-s diplômé-e-s, certifié-e-s ou agrégé-e-s ayant reçu une formation pédagogique et didactique spécifique.

Nous tenons à vous alerter de l'apparition - avec des contrats et des moyens précaires, ne relevant pas directement du ministère – d'« activités » sportives et culturelles en dehors des enseignements obligatoires, mais dans le cadre de la scolarité.

Nous craignons que cette facilité de recourir à des « intervenant-e-s » extérieurs ne devienne une véritable alternative à de l'enseignement obligatoire de qualité.

En effet, les déclarations du ministre de l'éducation sur BFMTV le 2 juin donnent à penser que le dispositif est prévu depuis longtemps et voué à se pérenniser même après la crise du coronavirus.

De plus les enseignements obligatoires garantissent une égalité dans les apports pédagogiques et didactiques. Ils sont en permanence réfléchis et actualisés par des concertations du monde de l'éducation, enseignant-e-s compris. Cela ne sera plus possible avec ce dispositif qui oblige les collectivités à trouver des ressources humaines (recrutées sur quels critères ?) et à organiser sa mise en place (avec quels moyens?).

Après l'échec des rythmes scolaires, la semaine à 4 jours dans le premier degré, nous avons pu constater les disparités entre les collectivités, renforçant encore plus les inégalités, et de fait, ne donnant pas les mêmes chances à tou-te-s.

Nous alertons sur les dérives d'une école à deux vitesses... que les enseignant-e-s, garant-e-s de l'égalité de tou-te-s, ne peuvent accepter.

Nous demandons votre soutien sur un positionnement clair de refus pour que ce dispositif reste exceptionnel et ne devienne pas pérenne.

En tant que fonctionnaires du service public, nous devons être garant.e.s d'une équité envers tou-te-s.

En tant qu'enseignant-e-s du service public, nous devons être garant.e.s d'un enseignement de qualité.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez croire Mesdames, Messieurs, en notre profond attachement au service public et laïque.

Polychrome-edu
Association nationale des professeur-es d'arts plastiques